

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-90
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION D'UN
MEMBRE AU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU
CENTRE
HOSPITALIER DE
CASTELNAUDARY

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

L'assemblée est informée que le décret n°2010-361 du 08 avril 2010, qui fait suite à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, fixe notamment les missions, la composition ainsi que le mode de fonctionnement des Conseils de surveillance des hôpitaux.

Dans ce cadre, il est rappelé à l'assemblée que Monsieur le Maire est membre de droit du Conseil de Surveillance du centre hospitalier Jean-Pierre Cassabel de Castelnaudary.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE que Monsieur Philippe GREFFIER, Maire, est membre de droit et représente la commune au sein du Conseil de Surveillance du centre hospitalier Jean-Pierre Cassabel de Castelnaudary.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

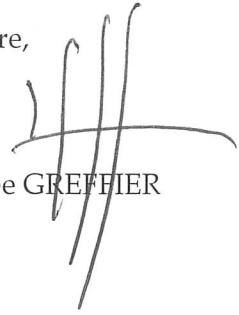
Publié le **08 AVR. 2026**

ID : 011-211100763-20260402-06202690-DE

Ampliation faite le
07 AVR. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
07 AVR. 2026
Par publication le :
08 AVR. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER

